



Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

ID : 033-213303332-20230406-DELIB2333-DE



COMMUNE DE LE PORGE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**DELIBERATION N°23- 33**

POUR	22
CONTRE	0
ABSTENTION	0

**OBJET : ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES EN SECTEUR DOMANIAL  
PROGRAMME 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la Commune du Porge, dûment convoqué le 22 mars 2023, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Madame Sophie BRANA, Maire.

**Présents** (18) : Sophie BRANA, Didier DEYRES, Anne-Sophie ORLIANGES, Vanessa LABORIE-SALESSE, Sylvain LAMOTHE, Christine GARRIDO, Michel LAPEYRE, Marie-José LOPES NIEBORG, Olivier MOURELON, Nicolas FERET, Guillaume BOUSBIB, Yohann PECHE, David FAURE, Constance SCHULLER, Laure IVASKEVICIUS, Corine SEGUIN, Pierre HARROUARD, Elise MOURA.

**Pouvoirs** (4) :

Philippe PAQUIS ..... pouvoir à Sylvain LAMOTHE  
Lucia MARTA ..... pouvoir à Sophie BRANA  
Martial ZANINETTI ..... pouvoir à Pierre HARROUARD  
Sonia MEYRE..... pouvoir à Elise MOURA

**Absente** (1) : Ingrid CONNESSON

**Nombre de Conseillers en Exercice** : 23

**Secrétaire de séance** : Nicolas FERET

\*\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Yohann PECHE**

Madame la Maire présente le détail et les caractéristiques du programme 2023 établi par l'ONF (maître d'œuvre désigné dans le cadre du Plan-Plage) proposé pour approbation aux deux autres partenaires financiers (le Département et la Commune).

Le détail du Plan Plage 2023 est joint à la présente délibération. Le financement est le suivant :

- . Fonctionnement : 118 338,40 € répartis entre la Commune (50% soit 59 169,20 €), le Département (30% soit 35 501,52 €) et l'ONF (20% soit 23 667,68 €)
- . Investissement : 1 552,51€ répartis entre la Commune (60% soit 931,51 €), le Département (25% soit 388,13 €) et l'ONF (15% soit 232,88 €)

Sur les 119 890,91 € du Plan Plage 2023, 60 100,71 € incomplets à la commune dont 48 784,25 € correspondent à des travaux effectués en régie communale et 11 316,456 € en contribution financière.

<b>Tableau de Synthèse Financement</b>				
<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>		<b>Total :</b>
Commune (50 %)	59169,20	Commune (60 %)	931,51	<b>60100,71</b>
ONF (20 %)	23667,68	ONF (15 %)	232,88	<b>23900,56</b>
CD33 (30 %)	35501,52	CD33 (25 %)	388,13	<b>35889,65</b>
<b>Total :</b>	<b>118338,40</b>	<b>Total :</b>	<b>1552,51</b>	<b>119890,91</b>
<i>Dont travaux en régie communale :</i>				48784,25
<b>Part en espèces :</b>				<b>11316,456</b>

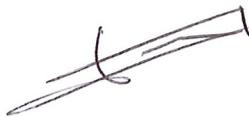
*Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,*

- **DONNE SON AVAL** sur le programme 2023 ;
- **CHARGE** Madame la Maire de donner suite et d'en informer l'ONF.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre seront les signatures.

Le secrétaire de séance,

Nicolas FERET




La Maire,

Sophie BRANA



La Maire,

*. certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, qui sera affiché au siège de la collectivité.*

*. informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.*